

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 AVRIL 2009

Prêt LT d'un montant de 250 000€ pour financement des canalisations eau/assainissement.

Le Président de la commission finance présente les propositions du crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de Dexia concernant un prêt de 250 000 € pour le financement des canalisations d'eau et assainissement de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve dans le principe le projet et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
 - Montant du devis : 1 134 238.60 €HT
 - Subventions Assainissement : 713 633.00 €
 - Subventions Eau : 81 150.00€
 - Autofinancement par la commune : 89 455.00 € (*hors emprunt*)

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à annuités réduites de 250 000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux actuel soit 3.7662 % fixe sous réserve de la signature du contrat au plus tard avant le 20/05/2009 et du déblocage de la totalité des fonds le 20/06/2009.
Les échéances de remboursement du prêt seront annuelles mais la première échéance sera fixée à 30 jours du déblocage soit un taux apparent de 3.7665 %.
Toutes les autres échéances annuelles seront fixées à la même date que la première échéance.

- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Gestion optimisée de la ressource en eau du SMBVL et prélèvements AEP sur le territoire de la Roche saint secret.

Une étude préalable à une gestion optimisée de la ressource en eau est actuellement réalisée par le SMBVL. A cette occasion, le Conseil municipal voudrait rappeler les faits suivants :

Le 15 décembre 2005, dans le cadre de la DUP du syndicat SIAEP concernant les sources Armand et Roux, le Conseil Municipal de la Roche St Secret a émis un avis favorable à la demande d'utilité publique, mais sous les réserves suivantes :

- 1/ maintien des clauses prévues par la charte cosignée par le maire de la Roche et le SIAEP (prévoyant l'abandon de la source ROUX dans les 10 ans)
- 2/ une inquiétude sur la fragilité des deux captages concernés
- 3/ la nécessité d'une étude préalable sur les ressources et les besoins liés au Lez sur l'ensemble du bassin versant
- 4/ une confirmation de l'emplacement de la STEP
- 5/ l'emprise des périmètres de protection n'est pas clairement justifiée.

L'enquête publique s'était clôturée par avis favorable du Commissaire Enquêteur pour un débit limité à la demande initiale du syndicat, soit 1440 m³ et pour une durée limitée à 10 ans.

Dans le cadre de l'étude actuelle sur les débits, le Conseil municipal regrette que les réserves du Commissaire enquêteur n'aient pas été clairement levées par l'arrêté préfectoral et s'interroge dès lors sur la pertinence des lourdes procédures d'enquête publique. Il regrette également qu'il n'ait jamais été donné suite à la demande du conseil municipal d'organiser une table ronde réunissant tous les acteurs concernés par la DUP des sources Armand et Roux du SIAEP de Valréas. Le CM regrette enfin que 4 des 5 réserves qu'il avait exprimées au terme d'un long débat municipal n'aient pas été explicitement prises en compte :

- le maintien des clauses prévues par la charte cosignée par le maire de la Roche et le SIAEP (prévoyant l'abandon de la source ROUX dans les 10 ans)
- une inquiétude sur la fragilité des deux captages concernés
- la nécessité d'une étude préalable sur les ressources et les besoins liés au Lez sur l'ensemble du bassin versant
- l'emprise des périmètres de protection non clairement justifiée.

A l'examen de l'arrêté préfectoral qui a suivi cette enquête publique et dans le cadre de l'étude du SMBVL précitée, le Conseil municipal s'interroge tout particulièrement sur le niveau des débits accordés (5280 m³/j au lieu des 1440 m³/j demandés). L'étude du SMBVL évalue l'ensemble des prélèvements du bassin versant du Lez à 570 m³/h (page 46). L'arrêté préfectoral autorise le SIAEP à prélever à lui seul 220 m³/h, soit près de 40 % de l'ensemble des prélèvements (AEP, industriel, agricole, domestique).

Concernant plus spécifiquement l'étude du SMBVL, le Conseil municipal relève que l'étude des prélèvements se base souvent sur des chiffres théoriques (capacité des installations), en particulier pour les prélèvements agricoles (page 45) évalués à 1730 000 m³/an, alors que les prélèvements AEP pris en compte semblent peu importants (1 310 000 m³/an) et en contradiction avec la DUP du SIAEP pour les sources Roux et Armand qui à elle seule correspond à un prélèvement théorique de plus de 1 920 000 m³/an. La part des prélèvements AEP semble ainsi largement sous estimée par rapport aux autres prélèvements industriels, agricoles et domestiques.

Après lecture de ces observations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Programme LEADER :

Monsieur le Maire apporte des informations sur le programme européen Leader qui en est à sa 4^{ème} génération. Il sera mis en œuvre sur 7 ans : 2009/2015 avec pour nouveau cadre le 2nd pilier de la Politique Agricole Commune (développement rural). La CCPD est associée aux communautés du Pays de Marsanne et du Val de Drôme (Groupe d'Action Locale) pour le projet des Calades et des Senteurs. Thématique retenue : « Patrimoine et savoir-faire ». Selon le type d'actions des subventions pourront être accordées aux agriculteurs, associations, collectivités locales, chambres consulaires et entreprises. Le but est de sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics aux patrimoines et savoir-faire locaux, et ainsi d'impulser de nouvelles pratiques professionnelles, un nouveau développement économique et de nouveaux projets de coopération.

Nouvelles facturations de l'Eau .

Réflexions du Conseil. Affaire à suivre

Informatique à l'école.

Le Conseil donne son accord pour l'inscription de la commune au programme « Ecole Numérique Rurale ». Des renseignements seront pris auprès du Ministère.

QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie. des informations sont apportées sur la réfection des tronçons de voies communales.
- Nomination et numérotation des rues et chemins : Présentation du projet .
- Santé et Sécurité au Travail : présentation de la réglementation concernant la sécurité et la santé des agents des Collectivités locales (ACMO, réalisation du Document Unique). Le Centre de Gestion peut aider les communes dans cette mission.